RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL ET TECHNIQUE

MARCHE DE TRAVAUX DE SECOND-ŒUVRE
LOT N°2 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES
N° 26_M_09

Sommaire

1. PRESENTATION DE FRANCE TRAVAIL 3

2. CONTEXTE 3

3. OBJET DU MARCHE 3

3.1. Libellé et description du marché 3

3.2. Périmètre du marché 3

4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS ATTENDUES 4

4.1. Objectif des prestations 4

4.2. Caractéristiques techniques / modalités d'exécution des prestations 4

4.3. Attentes particulières vis-à-vis du titulaire 11

1. PRESENTATION DE FRANCE TRAVAIL

Opérateur majeur du marché de l'emploi en France, France Travail a pour mission de faciliter le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi et d'offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Constitué sous la forme d'un établissement public administratif, France Travail est organisé de manière déconcentrée, en une direction générale et des directions régionales qui suivent le découpage des régions administratives françaises (article L.5312-10 du code du travail).

France Travail est en particulier chargé d'accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, de prescrire toutes actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité, de favoriser leur reclassement et leur promotion professionnelle, de faciliter leur mobilité géographique et professionnelle et de participer aux parcours d'insertion sociale et professionnelle.

2. CONTEXTE

France Travail a déployé un réseau d'agences de proximité au cours des dernières années et a rénové ses diverses implantations. Dans le cadre de l'adaptation des espaces aux nouvelles organisations du travail et de la délivrance des services, et afin d'offrir des conditions d'accueil optimales aux publics reçus dans les locaux, tout en conservant les contions de travail pour les agents, France Travail se doit de procéder, régulièrement, à des réaménagements intérieurs de ses locaux et à des remises en propreté.

Les travaux de réaménagement intérieur des locaux consistent principalement à modifier la distribution intérieure par la création ou la modification du cloisonnement, la mise en propreté consiste à rafraichir les peintures et les revêtements de sol.

3. OBJET DU MARCHE

3.1. Libellé et description du marché

Le présent marché a pour objet « Travaux de second-œuvre – Electricité courants forts et faibles ».

Les travaux d'électricité sont à réaliser dans les locaux occupés par France Travail et concernent principalement la modification de la distribution électrique courants forts et faibles ainsi que la création de points de connexion.

Les travaux de second œuvre sont à réaliser dans les locaux occupés par France Travail (en location ou en propriété).

3.2. Périmètre du marché

Le marché concerne l'ensemble des prestations nécessaires à la modification des installations électriques courants forts et faibles, y compris la création de points de raccordement ou de connexion et la mise en service des équipements (cf sites listés en annexe 1).

Le présent marché peut aussi être utilisé, à l'échéance du bail, pour la remise en état des locaux.

La prestation peut ne concerner qu'un seul site, mais peut aussi concerner plusieurs ou la totalité des sites.

Dans le cadre d'un programme national ou régional touchant tous les sites, le délai d'intervention peut être relativement contraint. Le titulaire doit alors pouvoir adapter ses équipes et leur nombre aux interventions qui sont à prévoir sur tout le territoire concerné.

Exclusions : Les travaux de second-œuvre nécessaires à la rénovation ou la réhabilitation complète d'un site ne sont pas couverts par ce marché.

4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS ATTENDUES

4.1. Objectif des prestations

L'objectif de la prestation est la réalisation de travaux d'électricité, y compris toutes les finitions annexes et accessoires nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage et au bon fonctionnement de l'installation. Les mises en conformités des installations réalisées dans le cadre du présent marché qui seraient demandées par le contrôleur technique dans le Rapport Final de Contrôle Technique (RFCT) sont à la charge du titulaire.

L'attention du titulaire est attirée sur le fait que les travaux sont à réaliser dans des locaux classés ERP (Etablissement Recevant du Public) et Code du Travail, dont **l'activité est maintenue.**

La gêne (sonore, visuelle, olfactive) occasionnée par les travaux doit être réduite à son minimum. Les équipes du titulaire intervenant sur le chantier doivent respecter la plus grande discrétion possible.

Pour les interventions nécessitant une interruption de la distribution électrique, soit pour la totalité du bâtiment, soit pour une partie du bâtiment, le titulaire adaptera ses horaires d'intervention en accord avec France Travail afin de perturber au minimum l'activité du site. **Pour information, les agences France Travail sont fermées au public le jeudi après-midi (pour autant, l'activité du personnel France Travail est maintenue).**

Dans le cadre de son intervention le titulaire est tenu de mettre en œuvre les cantonnements adaptés et de prendre en compte les indications du plan de prévention correspondant à l'intervention.

Pour les travaux nécessitant l'intervention de plusieurs entreprises (co-activité entre entreprises lors des travaux sur site), le titulaire s'engage à transmettre et à compléter ou signer tous les documents demandés dans le cadre d'une prestation de coordination demandée par France Travail.

Par ailleurs, un plan de prévention annuel spécifique sera élaboré par France Travail (co-activité entre les salariés France Travail et les entreprises travaux). Il devra être signé par France Travail et l'ensemble des intervenants avant le début d'exécution des prestations chaque début d'année civile.

4.2. Caractéristiques techniques / modalités d'exécution des prestations

4.2.1. Pré requis

En cas de coordination d'intervention avec les autres lots de ce marché second-œuvre (cloisonnement, peinture et sol) ou tout autre corps d'état, le titulaire doit prendre en compte les contraintes des autres intervenants et s'organiser pour réduire au maximum la durée du chantier.

Le planning d'intervention (et plan de phasage par zoning) peut être établi lors d'une réunion préparatoire sur le site réunissant l'ensemble des intervenants.

Les modalités d'accès au chantier, du stockage des matériaux, d'évacuation des déchets et les plages horaires d'intervention (le cas échéant le samedi si nécessaire) seront établies communément entre les entreprises et France Travail lors de cette réunion préparatoire.

Par ailleurs, le titulaire devra assister à toutes les réunions de chantier nécessaires et auxquelles il sera convié.

Dans tous les cas, le planning établi lors de la préparation du chantier doit être respecté.

4.2.2. Contenu de la prestation

Visite préalable aux travaux obligatoire : **avant toute intervention**, sur la base du plan projet transmis par France Travail, le titulaire doit prendre connaissance de l'état existant, en se rendant sur site, afin d'estimer les quantités, les produits et matériaux qui doivent être mis en œuvre, et d'évaluer les contraintes et la complexité du chantier. Cette visite préalable permet au titulaire de chiffrer le coût de la prestation sur la base des prix unitaires du bordereau de prix.

Dans certain cas, France Travail pourra décider que la visite n'est pas obligatoire ; dans ce cas, il transmettra au titulaire l'ensemble des éléments permettant un chiffrage précis des travaux à réaliser.

Le titulaire devra prendre connaissance de l'annexe n°2 correspondant au référentiel de câblage Intitulé «Câblage V.D.I. des locaux du France Travail». Ce référentiel est spécifique à France Travail. Le titulaire **devra respecter toutes les préconisations de mise en œuvre ; ces préconisations priment sur le descriptif des prestations détaillé ci-dessous**.

1. Point de raccordement type poste de travail :

• Dépose d'un point de raccordement type poste de travail comprenant la dépose des appareillages, le stockage soigné du câblage en faux plafond pour réemploi éventuel et la consignation du départ de la ligne courant fort sur le tableau électrique le cas échéant.

• Déplacement d'un point de raccordement type poste de travail, y compris fourniture et pose de cache prise.

• Création d'un point de raccordement type poste de travail comprenant 5 PC + 1 RJ45 en catégorie 6a.

Cette prestation se décompose en deux prix correspondant au courant fort et au courant faible.

- Courant faible :

Le titulaire appliquera le prix du BPU selon la distance en mètres linéaires entre le point de câblage et la baie de brassage du local informatique. Le prix de la fourniture, la pose des appareillages électriques (prises réseau) et le recettage sont inclus dans ce prix.

- Courant fort :

Courant fort repiqué sur circuit existant **ou** tirage d'une nouvelle ligne avec mise en œuvre d'un disjoncteur 16A différentiel 30mA dans les armoires et du câble entre l'armoire électrique et le

point de raccordement en cheminant dans les chemins de câbles existant. Compris dépose et repose du faux-plafond.

Le titulaire devra étudier les installations existantes afin de déterminer si le tirage d'une nouvelle ligne courant fort s'avère nécessaire selon la réglementation en vigueur.

1er cas : Tirage d'une nouvelle ligne courant fort.

Si les travaux nécessitent de tirer une nouvelle ligne courant fort le titulaire appliquera le prix du BPU pour le tirage d'une nouvelle ligne suivant la distance entre l'armoire électrique et le point de raccordement en cheminant dans les chemins de câbles existant. Le prix de la fourniture et pose des appareillages électriques est inclus dans ce prix.

2ème cas : Repiquage du courant fort.

Si les travaux ne nécessitent pas de nouvelle ligne courant fort le titulaire appliquera le prix du BPU relatif au repiquage.

Le prix de la fourniture et pose des appareillages électriques sont inclus dans ce prix cité précédemment.

2. Point de raccordement type EBorne :

• Dépose d'un point de raccordement type EBorne comprenant la dépose des appareillages, le stockage soigné du câblage en faux plafond pour réemploi éventuel et la consignation du départ de la ligne courant fort sur le tableau électrique le cas échéant.

• Déplacement d'un point de raccordement type EBorne comprenant 3 PC + 1 RJ45, y compris fourniture et pose de cache prise.

• Création d'un point de raccordement type EBorne comprenant 3 PC + 1 RJ45 en catégorie 6a.

Cette prestation se décompose en deux prix correspondant au courant fort et au courant faible.

- Courant faible :

Le titulaire appliquera le prix du BPU suivant la distance en mètres linéaires entre le point de câblage et la baie de brassage du local informatique. Le prix de la fourniture, la pose des appareillages électriques et le recettage sont inclus dans ce prix.

- Courant fort :

Courant fort repiqué sur circuit existant **ou** tirage d'une nouvelle ligne avec mise en œuvre d'un disjoncteur 16A différentiel 30mA dans les armoires et du câble entre l'armoire électrique et le point de raccordement en cheminant dans les chemins de câbles existant. Compris dépose et repose du faux-plafond.

Le titulaire devra étudier les installations existantes afin de déterminer si le tirage d'une nouvelle ligne courant fort s'avère nécessaire selon la réglementation en vigueur.

1er cas : Tirage d'une nouvelle ligne courant fort.

Si les travaux nécessitent de tirer une nouvelle ligne courant fort le titulaire appliquera le prix du BPU pour le tirage d'une nouvelle ligne suivant la distance entre l'armoire électrique et le point de raccordement en cheminant dans les chemins de câbles existant. Le prix de la fourniture et pose des appareillages électrique est inclus dans ce prix.

2ème cas : Repiquage du courant fort.

Si les travaux ne nécessitent pas de nouvelle ligne courant fort le titulaire appliquera le prix du BPU relatif au repiquage.

Le prix de la fourniture et pose des appareillages électriques sont inclus dans ce prix cité précédemment.

3. Point de connexion courant fort

• Dépose d'un point de raccordement type PC 10/16A + T comprenant la dépose des appareillages, le stockage soigné du câblage en faux plafond pour réemploi éventuel et la consignation du départ de la ligne courant fort sur le tableau électrique le cas échéant.

• Déplacement d'un point de raccordement type PC 10/16A + T, compris dépose et repose du faux-plafond et fourniture et pose de cache prise.

• Création d'un point de raccordement type PC 10/16A + T selon les 2 cas suivants :

1er cas : Tirage d'une nouvelle ligne courant fort.

Fourniture et pose des produits pour la création d'une prise électrique 10/16A + T, comprenant un disjoncteur 16A différentiel 30mA, le câblage suivant la distance entre l'armoire électrique et le point de raccordement en cheminant dans les chemins de câbles existant et l'appareillage nécessaire. Compris dépose et repose du faux-plafond

2ème cas : Repiquage du courant fort.

Fourniture et pose des produits pour la création d'une prise électrique 10/16A+T comprenant le câblage et l'appareillage nécessaire. Raccordement sur un disjoncteur existant. Compris dépose et repose du faux-plafond.

4. Point de connexion courant faible

• Dépose de 1 ou 2 prises RJ45 comprenant la dépose des appareillages, le stockage soigné du câblage en faux plafond pour réemploi éventuel.

• Déplacement de 1 ou 2 prises RJ45, compris dépose et repose du faux-plafond et fourniture et pose de cache prise.

• Création d'un point de raccordement type prise RJ45 catégorie 6a suivant la distance en mètres linéaires entre le point de câblage et la baie de brassage du local informatique, comprenant le câble en catégorie 6a, les connecteurs à chaque extrémité, y compris dépose/repose du faux-plafond, les tests recettage et le repérage.

5. Equipements points de connexion

• Déplacement des équipements type colonne électrique ou goulotte comprenant la dépose soignée et le rebouchage des trous par un matériau au coloris identique à l'environnement et la repose et l'adaptation du matériel (compris fourniture et pose des plastrons nécessaires).

• Fourniture et pose d'une colonne électrique double face ou 4 faces y compris tous les accessoires de pose et de finition, pour une hauteur sous faux plafond inférieur à 2,70 m. Compris dépose dalle faux-plafond, découpe de la dalle de faux-plafond et repose.

• Fourniture et pose d'une goulotte électrique PVC blanc bi-compartiment permettant la séparation des courants forts et faibles, compris fourniture et pose d'un couvercle PVC blanc.

• Fourniture et pose de moulure électrique mono-compartiment en PVC blanc, taille à adapter selon besoin.

• Fourniture et pose de gaine électrique de type ICTA pour pose en intérieur pour des diamètres de 16, 20 ou 32 mm. Compris tous colliers de fixation, et de pièces de finition, y compris étiquette de repérage.

6. Eclairage

• Dépose soignée et repose de luminaires 600x600 ou de spots downlight avec ou sans la modification des commandes et la dépose/repose du faux-plafond.

• Dépose soignée et repose d'équipements divers type interrupteur, détecteur de mouvement, détecteur de présence, BAES auto-testable, bloc d'ambiance, ….

• Fourniture et pose d'un luminaire, compris câblage, raccordement et mise en service, et éventuellement découpe de la dalle de faux-plafond.

- Spot en circulation à LED 11 à 13 W
- Pavé 600x600 Led dimmable

• Fourniture et pose d'un luminaire en remplacement d'un luminaire existant (dans le cas d'un relamping) ; compris raccordement et mise en service, et éventuellement découpe de la dalle de faux-plafond.

- Spot en circulation à LED 11 à 13 W
- Pavé 600x600 Led dimmable

• Fourniture et pose d'un point d'allumage simple, va-et-vient ou interrupteur avec variateur d'intensité en coordination avec la dépose/repose des cloisons amovibles, création d'un point d'allumage comprenant la fourniture de l'interrupteur et la pose des produits et appareillages nécessaires, y compris le câble, essai et mise en service.

• Fourniture et pose d'une coupure générale d'éclairage à proximité de la porte de sortie du personnel comprenant le câblage et l'interrupteur.

• Fourniture et pose d'un détecteur de mouvement ou présence en remplacement d'un interrupteur existant ou suite création nouvel espace de travail.

• Fourniture et pose d'un BAES 45 Lumens auto-testable d'un modèle identique à l'existant, comprenant câblage et raccordement.

• Fourniture et pose d'un bloc d'ambiance 360 Lumens, comprenant câblage et raccordement.

7. Autres prestations intégrées aux prix du BPU

• Recettage d'un point de connexion courant faible selon la norme **ISO/IEC 11801** (dernière édition). Le titulaire devra fournir, avec le rapport de test, une copie du certificat d'étalonnage attestant ainsi que les mesures sont effectuées à l'aide d'un appareil dûment conforme et calibré de moins d'un an au moment de la campagne de test

Voir article 4.7.3.1 en page 40 du référentiel VDI.

• Préservation du mobilier

Préservation du mobilier et du matériel installé dans les locaux par du film polyane fixé et « étanche » pour éviter les dépôts de poussières sur le mobilier ou à l'intérieur des équipements informatiques, compris la dépose et l'enlèvement des protections dès la fin du chantier. En cas d'empoussièrement du mobilier et des matériels, leur nettoyage soigné est à la charge du titulaire.

• Prestations de fin de chantier :

- Nettoyage quotidien en cours de chantier avec évacuation des déchets, tri et mise en décharge, ou en filière de recyclage,
- Enlèvement des éléments de sécurisation,
- Nettoyage soigné en fin d'intervention pour remise en activité de la zone d'intervention, y compris nettoyage des cheminements, dépoussiérage des sols, des vitres et parois planes après travaux,
- Nettoyage et remise en place du mobilier si concerné.

• Fourniture des notices, PV, … :

Fourniture, à l'issue du chantier et dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception des travaux, des DOE, DIUO, mise à jour des plans et schémas électriques, des notices, fiches techniques et PV de matériaux et produits mis en œuvre, ainsi que des plans ou tout autre document relatif aux travaux réalisés.
Tous ces documents devront être transmis sur support papier en deux exemplaires et sur support magnétique au format DWG et PDF.
En cas d'absence de transmission de ces documents France Travail appliquera les pénalités prévues au contrat.

• Sécurité sur le chantier :

Mise en œuvre des prescriptions figurant dans le plan de prévention. En cas de permis de feu, établissement d'un permis de feu renouvelé tous les jours si nécessaire. Les dispositifs de protection (extincteurs, plots et Rubalise pour périmètre de chantier, panneau « Chantier Interdit », …) sont à mettre en œuvre par le titulaire. Information du personnel France Travail et du public.

• Frais de déplacement :

Les frais de déplacement sont intégrés aux prix du BPU et comprennent **notamment** :

- Les frais de carburant.
- Les frais d'autoroute.
- Les frais de repas, d'hôtel.
- Tous les frais de main d'œuvre y compris ceux liés au temps passé sur la route.

4.2.3. Durée et phasage de la prestation

La durée d'exécution des travaux sera définie conjointement entre France Travail et le titulaire lors de l'acceptation du devis.

Dans un premier temps, quand le devis est accepté par France Travail, il est envoyé signé au titulaire ; c'est cet envoi qui fait courir le délai maximum de 30 jours pour la réalisation des travaux et qui vaut ordre de réalisation des travaux. Cet envoi précise la date de démarrage des travaux et les délais de réalisation des travaux qui deviennent alors contractuels.

Pour chaque intervention, le planning détaille (et plan de phasage avec zoning) de l'intervention sera établi par le Titulaire afin de respecter la date de livraison demandée par France Travail.

Ce planning sera joint au plan de prévention et porté à la connaissance des occupants du site, il intègre le phasage et la coordination dans le respect du planning et du plan de prévention.

Les interventions nécessitant des coupures totales ou partielles de la distribution électrique seront identifiées et préciser avec l'heure du début de la coupure et la durée de la coupure.
Ce planning intègre les autres prestations (cloisonnement, peinture, revêtement de sol, CVC, déménagement, …).

Le planning d'exécution est validé par France Travail après intégration de ses contraintes (horaires d'ouverture au public, durée des nuisances, gestion des risques, …).

Dans certains cas le Titulaire devra se conformer au planning transmis par France Travail (ex : dans le cas d'un réaménagement d'un site, planning de l'AMO ou du MOE).

La durée d'exécution des travaux sera définie conjointement entre France Travail et le titulaire lors de l'acceptation du devis.

Dans un premier temps, quand le devis est accepté par France Travail, il est envoyé signé au titulaire ; c'est cet envoi qui fait courir le délai maximum de 30 jours pour la réalisation des travaux et qui vaut ordre de réalisation des travaux. Cet envoi précise la date de démarrage des travaux et les délais de réalisation des travaux qui deviennent alors contractuels.

4.2.4. Moyens et compétences nécessaires

- **Matériel**

Le titulaire doit disposer de son propre matériel indispensable à la bonne exécution des prestations : outillage, aspirateur, extincteur, moyens de transport adapté et de manutention, ...
Tous les matériels devront être conformes et régulièrement vérifiés.

Le titulaire met à disposition de ses équipes les EPI (Equipement de Protection Individuelle) adaptés aux activités (gants, casquette, lunettes, chaussures, …).

France Travail met à disposition du titulaire l'énergie électrique et l'eau nécessaire à la réalisation des prestations. Toutefois, c'est au titulaire d'assurer les raccordements et les protections nécessaires pour éviter tout incident ou interruption de service.

- **Profil des intervenants**

Le titulaire doit constituer ses équipes avec des profils d'intervenants adaptés au marché et à la prestation à réaliser, dans le respect de la réglementation en vigueur :

- Prise en compte des contraintes d'intervention dans les locaux en activité,
- Connaissances techniques et expérience en rapport avec les prestations à réaliser,
- Les intervenants doivent être facilement identifiables (port d'un vêtement avec le logo de l'entreprise, tenue correcte),
- Pilotage de l'intervention par un technicien ayant une parfaite connaissance du dossier et du contrat,
- Technicien pour métré/conception/chiffrage,
- Technicien pour conduite de travaux et approvisionnement, coordination, contrôle qualité/sécurité,
- Technicien détenant une habilitation à jour pour intervention sur les installations électriques HT et BT et possédant un niveau BEP électrotechnique confirmé ou équivalent.

4.3. Attentes particulières vis-à-vis du titulaire

4.3.1. Devoir de conseil

Le titulaire, du fait de son expertise, est tenu de conseiller France Travail sur les modalités d'exécution des prestations. Ce devoir de conseil s'exerce au fil de l'exécution du marché : il peut porter sur l'organisation mise en œuvre, les modalités d'approvisionnement, l'adaptation du choix des matériaux, ou sur tout autre point lié à l'objet du marché qui pourrait faire l'objet de propositions d'optimisation, et, de ce fait, concourir à l'optimisation des coûts et/ou des délais.

Le titulaire doit être force de proposition pour l'optimisation du chantier.

4.3.2. Plan de progrès

De même, le titulaire s'engage à présenter à France Travail, annuellement / à la demande de celui-ci, un plan de progrès dont l'objectif est l'optimisation des prestations. En particulier, tout ce qui peut concourir à la réduction des délais de préparation des chantiers et d'intervention doit faire l'objet d'un plan de progrès.

4.3.3. Devoir d'information

Le titulaire s'engage à informer ses interlocuteurs France Travail de toute modification de la réglementation, des normes en vigueur, de son processus de production, de son organisation qui pourrait avoir une incidence sur les prestations.